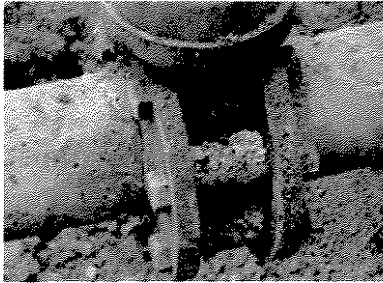




GDF jugé pour une explosion meurtrière



Gaz de France est jugé à partir de lundi devant le tribunal correctionnel de Dijon pour "homicides et blessures involontaires" après une explosion meurtrière en 1999. Onze personnes avaient perdu la vie suite à la rupture d'une canalisation en fonte grise.

Créé le 20 février 2006
Mis à jour le 20 février 2006 à 08h50

C'est la première fois que GDF est jugé pour "homicide involontaire" après l'explosion d'une de ses canalisations en fonte grise. En 1999, la rupture d'un de ces tuyaux dits "cassants" provoquait l'effondrement de l'aile d'un immeuble au 145, avenue Eiffel à Dijon. Onze personnes décédaient dans l'explosion. Trois autres étaient grièvement blessées.

Durant les cinq jours de procès devant le tribunal correctionnel de Dijon, **GDF devra expliquer pourquoi il a maintenu en service une fonte qui n'était plus conforme aux normes et qui, de plus, présentait un défaut d'origine.** Il lui aussi reproché d'avoir utilisé des cartes erronées et un odoriférant pour le gaz de ville inefficace. Deux sociétés qui avaient fait des travaux en 1984 ont été également mises en examen en 2004, puis elles ont bénéficié d'un non-lieu.

C'est la personne morale de GDF qui est poursuivie, car la justice a estimé que l'entreprise était responsable dans son ensemble, et non un de ses dirigeants en particulier. Une quarantaine de parties civiles se sont jusqu'à présent constituées. **Ce procès se tiendra aussi sous l'oeil attentif des victimes de l'explosion au gaz du 26 décembre 2004 à Mulhouse, où sont pointées également les fontes grises et qui a fait 17 morts. GDF n'est pas encore mis en examen dans ce dossier.** A Dijon, le groupe gazier risque principalement une peine d'amende.

Des canalisations meurtrières

Selon un plan défini en 1990 par GDF, 11 000 kilomètres de canalisations devaient être remplacés avant fin 2000. Ce plan aurait été pratiquement stoppé pour des raisons budgétaires à partir de 1994. GDF fait valoir que le rythme de renouvellement de ces canalisations ne dépendait pas du seul paramètre budgétaire. Etudes de faisabilité, mobilisation des équipes spécialisées, choix des entreprises de travaux publics et obtention des autorisations des collectivités locales seraient aussi des explications. Les canalisations en fonte grise, posées entre les années 1940 et 1970, représentaient fin 2005 quelque 1060 km, soit environ 0,6% du réseau de distribution

<http://tf1.lci.fr/infos/france/0,,3285267,00.html>